



30 octobre 2004 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la profanation du cimetière juif de Brumath, à Paris le 30 octobre 2004.

C'est avec une vive émotion que j'ai appris la profanation du cimetière de Brumath, et je condamne avec la plus grande fermeté cet acte intolérable.

J'exprime ma sympathie et ma solidarité, au nom de la Nation, à toutes les familles concernées ainsi qu'à l'ensemble de la communauté juive de France.

Je demande au Gouvernement de prendre sans délai toutes les dispositions nécessaires pour que soient recherchés, arrêtés et traduits devant la justice les auteurs de cet acte odieux.

Jacques CHIRAC